



Assemblée générale

Distr. générale
20 juillet 2020
Français
Original : anglais

Soixante-quinzième session

Point 23 c) de l'ordre du jour provisoire*

Élimination de la pauvreté et autres questions liées au développement

Éliminer la pauvreté en milieu rural en vue de réaliser le Programme de développement durable à l'horizon 2030

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Soumis en application de la résolution [74/237](#) de l'Assemblée générale, le présent rapport examine l'état actuel de la pauvreté en milieu rural ainsi que les lacunes et les difficultés qui font obstacle à son élimination, en particulier dans les pays en développement, et contient des recommandations sur la manière de surmonter ces nombreuses contraintes.

* [A/75/150](#).



I. Introduction : la lutte contre la pauvreté en milieu rural, un outil essentiel à la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030

1. En septembre 2019, le Secrétaire général a lancé une décennie d'action pour atteindre les objectifs de développement durable d'ici à 2030¹. Les pays et les partenaires de développement ont été invités à amplifier leurs investissements, condition préalable pour rendre possible l'élimination de l'extrême pauvreté. Tous les acteurs ont été appelés à s'appropriier les objectifs de développement durable et à prendre d'urgence des mesures ambitieuses pour les réaliser.

2. Les répercussions socioéconomiques de la pandémie de nouvelle maladie à coronavirus (COVID-19) accentuent d'autant l'urgence d'un renforcement de l'action concrète menée pour réaliser les objectifs et éliminer la pauvreté, en particulier dans les zones rurales.

3. Étant donné qu'environ 80 % des personnes extrêmement pauvres vivent en milieu rural² et qu'environ 70 % des cibles des objectifs concernent les zones rurales³, la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030 exige de mettre davantage l'accent sur le développement rural. Dans ce contexte, l'Assemblée générale, dans sa résolution 74/237, a redit qu'il fallait d'urgence accélérer le rythme de l'entreprise d'élimination de la pauvreté en milieu rural et a prié le Secrétaire général de lui présenter, à sa soixante-quinzième session, un rapport sur l'application de ladite résolution et la suite qui lui aurait été donnée, de sorte qu'elle puisse prendre la mesure des progrès accomplis, des lacunes existantes et des moyens de mise en œuvre nécessaires pour remédier à ce problème⁴.

II. État de la pauvreté en milieu rural et progrès réalisés

4. Si de remarquables progrès ont été réalisés au niveau mondial en matière de réduction de la pauvreté, le phénomène est encore loin d'être éliminé. La proportion de la population mondiale vivant dans l'extrême pauvreté (moins de 1,90 dollar par jour en parité de pouvoir d'achat en 2011) est passée de 36 % en 1990 à 10 % en 2015⁵, mais 736,7 millions de personnes vivaient encore dans l'extrême pauvreté en 2015⁶. Si l'on tient compte des autres dimensions non monétaires de la pauvreté,

¹ Voir www.un.org/sustainabledevelopment/decade-of-action/.

² Andrés Castañeda *et al.*, « Who are the poor in the developing world? », Document de travail de recherche sur les politiques n° 7844 (Washington, Banque mondiale, 2016).

³ Carolina Trivelli et Julio A. Berdegúe, *Rural Transformation: Looking Towards the Future of Latin America and the Caribbean, 2030: Food, Agriculture and Rural Development in Latin America and the Caribbean*, Document n° 1 (Santiago, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), 2019).

⁴ Le présent rapport, établi par le secrétariat de la FAO en étroite collaboration avec le Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat, contient des contributions de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), de l'Organisation internationale du Travail (OIT), de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement et de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel.

⁵ La Banque mondiale publiera des chiffres actualisés en septembre 2020.

⁶ Banque mondiale, *Poverty and shared prosperity 2018: Piecing Together the Poverty Puzzle* (Washington, 2018).

environ 10,5 % de la population des pays en développement vivent dans une grave pauvreté multidimensionnelle⁷.

5. Si l'on se réfère au seuil international de pauvreté de 1,90 dollar par jour, dans les pays en développement, la proportion d'extrême pauvreté est trois fois plus élevée dans les zones rurales que dans les zones urbaines⁸. Si l'on considère la pauvreté modérée, plus de 46 % de la population rurale mondiale est pauvre, contre environ 16 % de la population urbaine mondiale⁹.

6. Dans les pays les moins avancés, une grande majorité des pauvres vivent en milieu rural. Si l'on considère les seuils de pauvreté nationaux, plus de 80 % des pauvres vivent dans les zones rurales en Afghanistan, au Lesotho, à Madagascar, au Myanmar, au Niger, au Népal et en Zambie¹⁰.

7. La pandémie actuelle compromet les perspectives de réalisation des cibles de l'objectif 1 et a réduit à néant les avancées de ces dernières années. En juin 2020, la Banque mondiale a prévu une contraction du produit intérieur brut (PIB) mondial de 5,2 % à 8 % pour 2020¹¹. En s'appuyant sur ces scénarios prévisionnels, elle a estimé que la COVID-19 pourrait pousser 71 à 100 millions de personnes supplémentaires dans l'extrême pauvreté en 2020, ce qui entraînerait, pour la première fois depuis 1998, une augmentation du pourcentage de la population mondiale vivant avec moins de 1,90 dollar par jour¹².

8. Alors que la contraction économique a été jusqu'à présent plus importante dans les pays les plus développés, il y a dans les pays moins avancés davantage de personnes vivant dans la pauvreté ou juste au-dessus du seuil de pauvreté, ce qui signifie que les pays à faible et moyen revenu seront les plus touchés par l'augmentation de la pauvreté. La Banque mondiale estime qu'entre 32 et 42 millions de personnes seront poussées dans la pauvreté en Asie du Sud et entre 26 et 39 millions de personnes en Afrique subsaharienne.

9. Si la COVID-19 a d'abord touché les zones urbaines dans la plupart des pays, ses conséquences économiques se sont immédiatement fait sentir dans les zones rurales¹³. Les restrictions en matière de voyages et de transports ont perturbé l'activité économique et les systèmes alimentaires dans les domaines de la production agricole, des chaînes d'approvisionnement alimentaire et de la circulation de la main-d'œuvre. Dans de nombreux pays, les producteurs ont rencontré des difficultés pour accéder aux intrants et aux marchés. Les limites imposées à la circulation des travailleurs saisonniers et des travailleurs migrants ont entraîné des pénuries de main-d'œuvre et des pertes de revenus pour les salariés agricoles, ce qui s'est également répercuté sur leurs familles et leurs communautés.

10. Près de 1,3 milliard de personnes sont officiellement employées dans le secteur des systèmes alimentaires et près de 3,2 milliards d'autres personnes, y compris les

⁷ Programme des Nations Unies pour le développement et Oxford Poverty and Human Development Initiative, « Global Multidimensional Poverty Index 2019: illuminating inequalities », 2019. Sur un total de 101 pays étudiés, 23,1 % de la population vit dans la pauvreté multidimensionnelle (grande pauvreté et pauvreté modérée incluses).

⁸ Plus de 18 % des habitants des zones rurales des pays en développement vivent dans l'extrême pauvreté, contre un peu moins de 6 % des habitants des villes (Castañeda *et al.*, « Who are the poor in the developing world? »).

⁹ Castañeda *et al.*, « Who are the poor in the developing world? ».

¹⁰ Données tirées des statistiques nationales.

¹¹ Banque mondiale, *Perspectives économiques mondiales*, juin 2020 (Washington, 2020).

¹² Daniel Gerszon Mahler *et al.*, « Updated estimates of the impact of COVID-19 on global poverty », Banque mondiale, 8 juin 2020.

¹³ FAO, « COVID-19 and rural poverty: supporting and protecting the rural poor in times of pandemic », note de synthèse, Rome, 28 avril 2020.

travailleuses et travailleurs indépendants et les travailleuses et travailleurs informels, migrants et saisonniers, dépendent des systèmes alimentaires pour leur subsistance. Environ 35 % des emplois formels dans le secteur des systèmes alimentaires et 34 % des sources de revenus liées aux systèmes alimentaires sont menacés à cause de la COVID-19¹⁴. Le tourisme a été fortement touché. Or ce secteur constitue une importante source de revenus pour les pauvres des zones rurales et crée une demande pour les denrées alimentaires produites localement.

11. Les figures I à IV illustrent les ratios de la population rurale pauvre en fonction du seuil de pauvreté national pour l'ensemble des pays les moins avancés, des pays en développement sans littoral et des petits États insulaires en développement pour lesquels des données sont disponibles, ainsi que pour l'Amérique latine. L'Amérique latine est mise en avant dans le présent rapport parce que la majorité des pays de la région diffusent des chiffres actualisés sur la pauvreté en milieu rural. En raison de la COVID-19, les chiffres relatifs à certains pays devraient nettement évoluer.

12. Le taux de pauvreté en milieu rural dépasse les 50 % au Burundi, au Tchad, au Congo, au Honduras, au Lesotho, au Malawi, au Mexique, au Mozambique et au Niger, et dépasse les 70 % à Djibouti, en Haïti, en Zambie et au Zimbabwe.

13. L'Éthiopie, le Kenya, la Somalie et d'autres pays d'Afrique subsaharienne, déjà frappés par des sécheresses extrêmes depuis 2016, sont maintenant confrontés à une crise de sécurité alimentaire causée par le criquet pèlerin qui, ajoutée à la pandémie de COVID-19, va probablement plonger davantage de personnes dans la pauvreté. Dans plusieurs autres pays d'Afrique subsaharienne, dont le Tchad, le Mali et le Niger, l'extrême pauvreté dans les zones rurales est due aux conflits, à la rareté des ressources, à la vulnérabilité aux changements climatiques, aux taux de fécondité élevés et aux forts taux de dépendance des personnes âgées.

14. En Asie, malgré une réduction notable de l'extrême pauvreté, la proportion de ruraux qui vivent dans la pauvreté reste importante. Selon les chiffres nationaux sur la pauvreté, environ un tiers de la population rurale de l'Afghanistan, de la République démocratique populaire lao, de la Mongolie et du Népal est pauvre (voir fig. I et III). Selon les estimations nationales de la pauvreté en Inde pour 2011-2012, 27 % des habitants des petits villages et 19 % de ceux des grands villages vivent dans la pauvreté¹⁵.

15. Au Moyen-Orient et en Afrique du Nord, la proportion de personnes pauvres est généralement faible, mais il existe une pauvreté importante dans les zones rurales et c'est la seule région où les taux de pauvreté aient augmenté entre 2011 et 2015¹⁶.

16. Les informations sur la pauvreté dans les petits États insulaires en développement, en particulier dans les pays à forte population rurale, sont parcellaires. En Haïti, l'un des pays les plus pauvres du monde, la grande majorité de la population rurale est pauvre. La moitié de la population rurale des Comores est pauvre, de même que près de la moitié de la population rurale du Timor-Leste (voir fig. II).

17. En Amérique latine, la réduction de la pauvreté a marqué le pas ces dernières années, y compris dans les zones rurales. En Équateur et au Paraguay, l'extrême pauvreté est en augmentation dans les zones rurales¹⁷. Les pays où l'on compte le plus

¹⁴ ONU, Note de synthèse : L'impact de la COVID-19 sur la sécurité alimentaire et la nutrition, juin 2020.

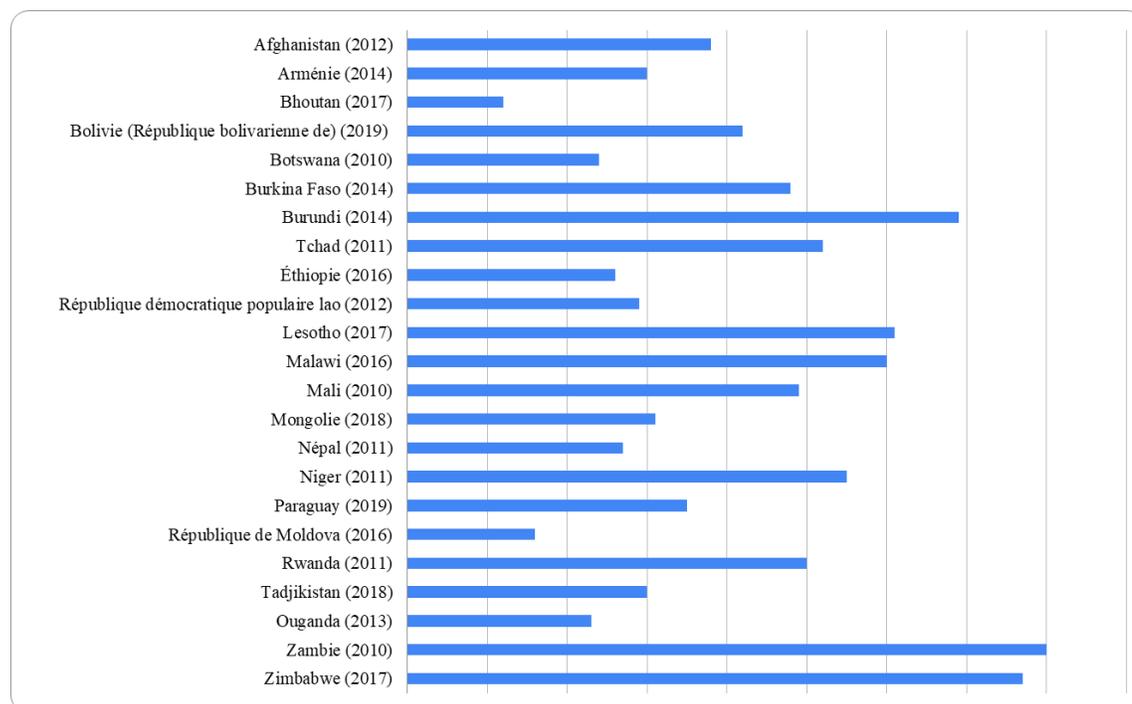
¹⁵ Ministère indien des statistiques et de la mise en œuvre des programmes.

¹⁶ Aziz Atamanov et Sharad Tandon, « Mesurer la pauvreté dans la région Moyen-Orient et Afrique du Nord : données actualisées et difficultés », Banque mondiale, 28 novembre 2018.

¹⁷ Selon les données des organismes nationaux de statistique, s'appuyant sur les seuils nationaux d'extrême pauvreté.

grand nombre de personnes vivant dans l'extrême pauvreté rurale sont l'État plurinational de Bolivie, le Honduras et le Mexique. Ces trois pays, ainsi que l'Équateur, le Panama et le Pérou, ont des taux de pauvreté rurale modérée supérieurs à 40 % (voir figure IV).

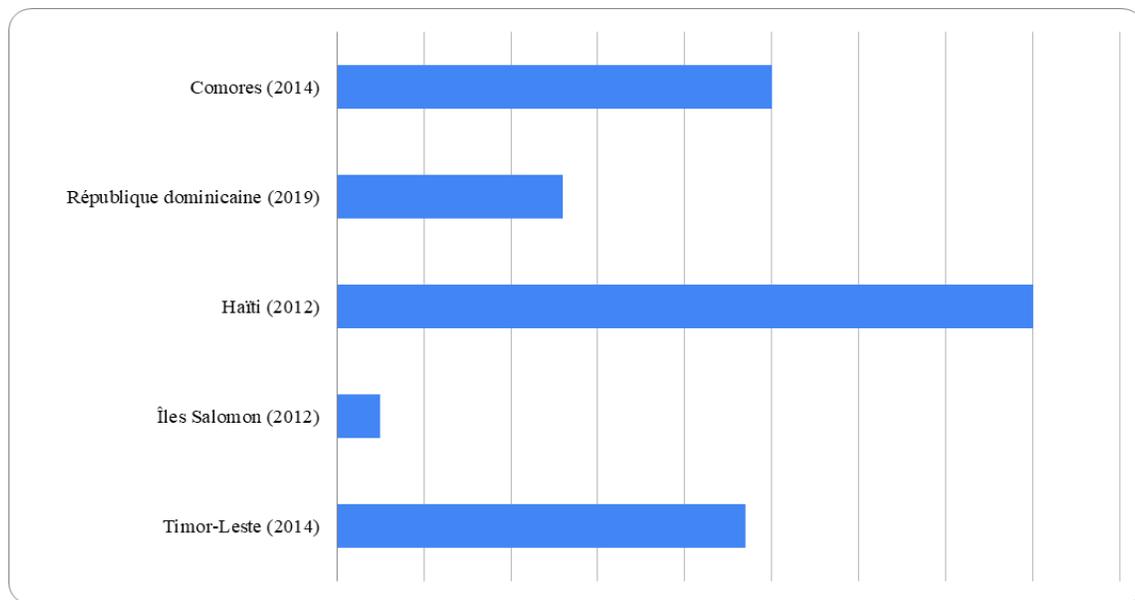
Figure I
Incidence de la pauvreté en milieu rural dans les pays sans littoral, en fonction des seuils de pauvreté nationaux



Source : organismes nationaux de statistique.

Note : Les chiffres indiqués ne tiennent pas compte des conséquences de la COVID-19.

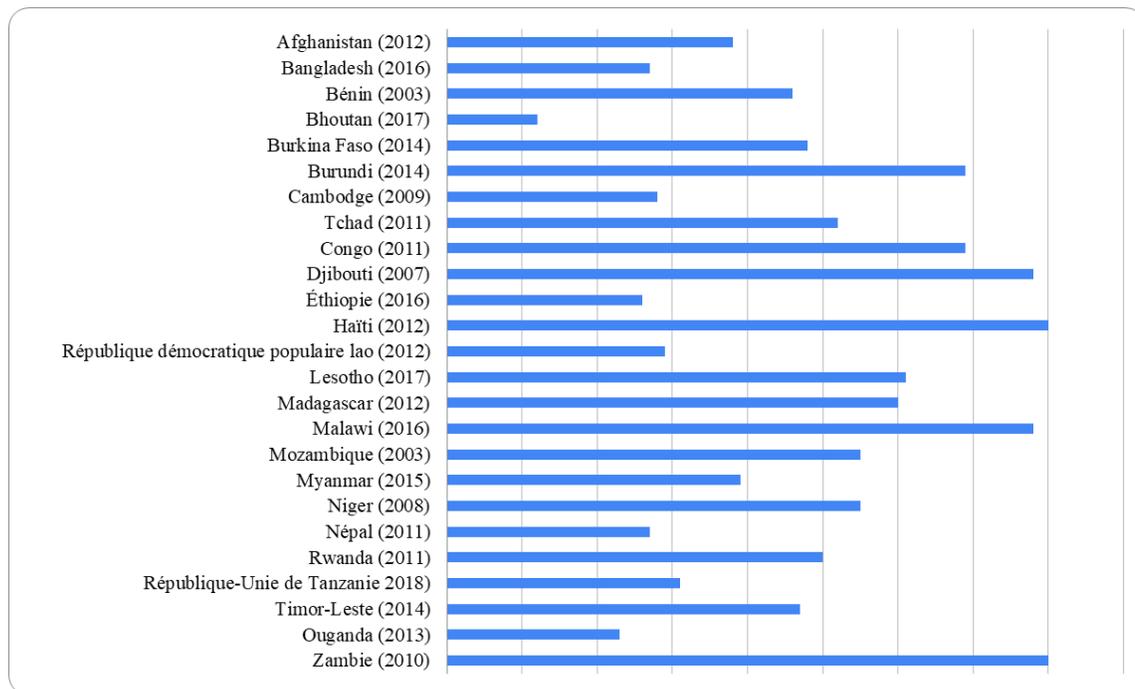
Figure II
Incidence de la pauvreté en milieu rural dans les petits États insulaires en développement, en fonction des seuils de pauvreté nationaux



Source : organismes nationaux de statistique.

Note : Les chiffres indiqués ne tiennent pas compte des conséquences de la COVID-19.

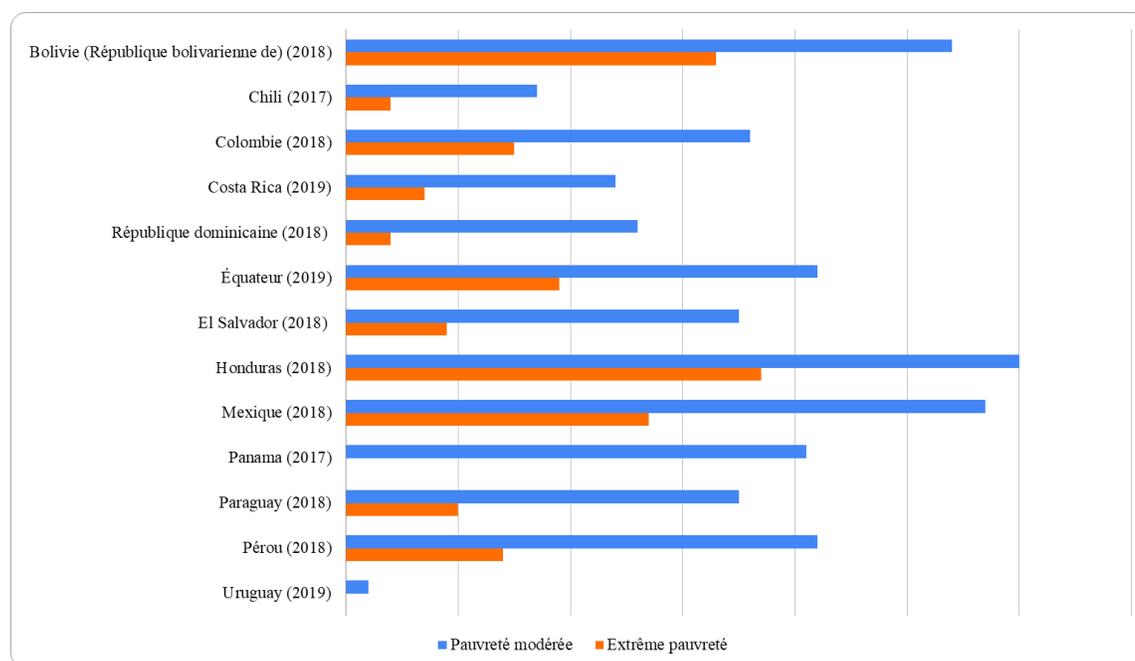
Figure III
Incidence de la pauvreté en milieu rural dans les pays les moins avancés, en fonction des seuils de pauvreté nationaux



Source : organismes nationaux de statistique.

Note : Les chiffres indiqués ne tiennent pas compte des conséquences de la COVID-19.

Figure IV
**Incidence de la pauvreté en milieu rural dans des pays d'Amérique latine,
 en fonction des seuils de pauvreté nationaux**



Source : organismes nationaux de statistique.

Note : Les chiffres indiqués ne tiennent pas compte des conséquences de la COVID-19.

III. Principales lacunes et difficultés faisant obstacle à l'élimination de la pauvreté en milieu rural

A. Manque de données

18. L'harmonisation des informations sur la pauvreté dans les zones rurales au niveau mondial reste un défi. Un certain nombre d'obstacles compliquent l'obtention d'estimations susceptibles de comparaison. Par exemple, les définitions officielles des termes « urbain » et « rural » varient selon les pays, ce qui rend difficile la comparaison de la pauvreté rurale entre les pays.

19. Au niveau national, les estimations de la pauvreté ne sont pas toujours désagrégées par lieu de résidence urbain ou rural. Il s'avère souvent qu'une grande partie des données requises pour mesurer plus spécifiquement la pauvreté rurale ne sont pas disponibles ou ne sont pas collectées assez régulièrement. Pour couvrir de manière adéquate certains sous-secteurs, notamment les ménages agricoles vivant du pastoralisme, de la pêche ou de la foresterie, il faudrait collecter des données portant sur ces secteurs dans le cadre d'enquêtes auprès des ménages ou de recensements agricoles.

20. Les enquêtes nationales auprès des ménages sont rarement représentatives au-delà du premier niveau administratif (c'est-à-dire l'État national d'un pays), aussi est-il difficile d'évaluer les niveaux de pauvreté pour des zones plus petites et de les corrélérer à l'hétérogénéité rurale des caractéristiques agroclimatiques et des moyens de subsistance, ce qui complique le ciblage des mesures d'élimination de la pauvreté. Ces difficultés pourraient être surmontées grâce à l'utilisation plus systématique de

techniques statistiques combinant différentes sources de données, notamment des sources non traditionnelles et des mégadonnées (par exemple, les données des téléphones mobiles et des satellites).

21. La collecte systématique de données administratives sur les populations rurales fait également souvent défaut. Les systèmes d'identification de la population sont de puissants instruments pour permettre aux personnes vivant dans la pauvreté d'accéder aux programmes destinés à les aider. Pourtant, près de 40 % des adultes des pays à faible revenu ne disposent pas d'un titre d'identité, les femmes et les personnes vivant dans la pauvreté ayant moins de chances d'en avoir un¹⁸. Dans le monde, environ un milliard de personnes ne possèdent pas de preuve d'identité officielle et chaque année, environ 50 millions de nouveau-nés ne sont pas enregistrés et n'ont donc pas d'identité légale¹⁹.

22. Les registres sociaux sont également limités et, lorsqu'ils existent, ne fournissent que rarement les informations nécessaires pour adapter au mieux les mesures d'inclusion économique.

B. Éducation

23. Au cours des cinquante dernières années, la scolarisation s'est considérablement développée. Le nombre d'années de scolarité accomplies en moyenne par les adultes des pays en développement a plus que triplé entre 1950 et 2010, passant de 2 à 7,2 ans²⁰. Les groupes auparavant marginalisés, en particulier les filles, ont maintenant beaucoup plus de chances de commencer l'école primaire ; toutefois, la probabilité de suivre un cursus scolaire complet reste faible dans certains pays²¹. L'exclusion due à la pauvreté, au sexe, à l'origine ethnique, au handicap et au lieu de résidence persiste. En Afrique subsaharienne, les filles pauvres des zones rurales ont sept fois moins de chances que les garçons non pauvres des zones urbaines de terminer leur scolarité, et moins d'une sur 20 peut terminer ses études secondaires²². Parmi les autres obstacles, citons le manque d'installations accessibles et d'éducation inclusive pour les élèves handicapés, ainsi que le problème de l'accessibilité linguistique, notamment pour les langues autochtones.

24. Le faible niveau d'éducation, associé au peu de possibilités d'acquérir des compétences professionnelles spécialisées et de suivre une formation en cours d'emploi, continue de limiter les possibilités d'emploi pour de nombreux ruraux à la recherche d'un travail productif. En Afrique subsaharienne, le faible taux de scolarisation et la piètre qualité de l'éducation sont des facteurs clés qui expliquent la lenteur des transformations structurelles²³. Les jeunes des zones rurales continuent à avoir moins de chances d'atteindre un niveau d'éducation élevé que leurs homologues des zones urbaines, et encore moins que leurs pairs des autres continents²⁴. Les compétences axées sur le travail ne sont pas suffisamment développées, en particulier

¹⁸ Banque mondiale, « Global ID coverage, barriers, and use by the numbers: insights from the ID4D-Findex Survey ».

¹⁹ Nations Unies, Commission de statistique, « Overview of the United Nations legal identity agenda », document de référence pour la cinquante et unième session de la Commission, New York, mars 2020.

²⁰ Banque mondiale, *Rapport sur le développement dans le monde 2018 : Apprendre pour réaliser la promesse de l'éducation*, Washington, 2018.

²¹ Ibid.

²² Ibid.

²³ Athur Mabiso et Rui Benfica, *The Narrative on Rural Youth and Economic Opportunities in Africa: Facts, Myths and Gaps*, International Fund for Agricultural Development Research Series, n° 61 (Rome, Fonds international de développement agricole (FIDA), 2019).

²⁴ Ibid.

pour les jeunes, ce qui ne permet pas d'aider les populations rurales à accéder à de nouvelles possibilités de revenus, y compris celles liées à l'évolution des systèmes agroalimentaires²⁵.

25. Il faut agir d'urgence pour combler le fossé numérique entre zones urbaines et zones rurales. La fermeture des écoles due à la COVID-19, aussi bien dans les pays développés que dans les pays en développement, a fait que les élèves des zones rurales ont pris plus de retard que leurs camarades des villes. En fait, la plupart des 3,9 milliards de personnes non connectées au numérique vivent dans les zones rurales, sont plus pauvres, moins instruites et sont généralement des femmes et des filles. (E/CN.6/2018/3).

26. Les transports et les routes en milieu rural jouent un rôle important pour faciliter l'accès aux services essentiels, notamment l'éducation et la santé, ainsi qu'aux marchés et aux possibilités de revenus. La pauvreté est répandue là où les zones rurales sont mal desservies et les pays d'Afrique subsaharienne sont ceux où l'accessibilité est la plus faible²⁶.

C. Santé

27. Les populations rurales souffrent davantage de maladies dues à la faiblesse des systèmes de santé et à de mauvaises conditions sanitaires. Elles sont les plus touchées par les maladies tropicales négligées, dont le paludisme²⁷. Dans un tiers des 47 pays à faible revenu et à revenu intermédiaire étudiés, le taux de mortalité des moins de 5 ans est supérieur de 20 décès pour 1 000 naissances vivantes dans les zones rurales par rapport aux zones urbaines²⁸.

28. En outre, les pauvres des zones rurales sont beaucoup plus exposés aux risques de blessures liées à la santé au travail ; les ouvrières et ouvriers agricoles courent deux fois plus de risques de mourir au travail que les travailleurs d'autres secteurs²⁹. Ils sont particulièrement exposés au risque de contracter une zoonose³⁰.

29. Les pauvres des zones rurales sont confrontés à de plus grandes difficultés pour accéder aux services de santé, en particulier dans les pays en développement³¹. En comparaison des zones urbaines, les zones rurales disposent de services de soins primaires moins nombreux et moins performants, de systèmes d'orientation moins bien adaptés, d'un nombre insuffisant de professionnels de la santé expérimentés et qualifiés, (notamment de médecins³² et de personnel infirmier³³), de conditions de

²⁵ Ibid.

²⁶ Banque mondiale, « World measuring rural access: update 2017/18 », Washington, février 2019.

²⁷ Jens Aagaard-Hansen et Claire Lise Chaignat, « Neglected tropical diseases: equity and social determinants », in *Equity, Social Determinants and Public Health Programmes*, Erik Blas et Anand Sivasankara Kurup, dir. (Genève, Organisation mondiale de la Santé, 2010).

²⁸ OMS, *World Health Statistics 2020: Monitoring Health for the SDGs, Sustainable Development Goals*, Genève, 2020.

²⁹ OIT, « Promouvoir le développement rural, par la sécurité et la santé au travail », note d'orientation rurale, Genève, 2013.

³⁰ Delia Grace *et al.*, *Mapping of Poverty and Likely Zoonoses Hotspots: Zoonoses Project 4 – Report to the Department for International Development*, Royaume-Uni (Kenya, International Livestock Research Institute, 2012).

³¹ Isolde Sommer *et al.*, « Socioeconomic inequalities in non-communicable diseases and their risk factors: an overview of systematic reviews », *BioMed Central Public Health*, vol. 15, n° 914 (2015).

³² OMS, *Accroître l'accès aux personnels de santé dans les zones rurales ou reculées grâce à une meilleure fidélisation : Recommandations pour une politique mondiale* (Genève, 2010).

³³ OMS, *La situation du personnel infirmier dans le monde – 2020 : investir dans la formation, l'emploi et le leadership* (Genève, 2020).

travail moins bonnes pour les agents de santé publique, d'une sécurité sociale insuffisante, de réseaux de laboratoires déficients et d'un manque de mesures sanitaires intersectorielles, autant de facteurs qui, cumulés, nuisent à la santé des pauvres des zones rurales³⁴. Le constat est valable pour les peuples autochtones qui vivent dans des zones reculées.

30. En ce qui concerne les principaux déterminants de la santé, sur 10 personnes dans le monde qui n'ont pas accès aux services de base en matière d'eau potable, 8 vivent dans des zones rurales, tout comme 7 personnes sur 10 qui n'ont pas accès aux services d'assainissement de base³⁵.

D. Sécurité alimentaire et nutrition

31. La pauvreté et la faim sont inextricablement liées. La pauvreté limite l'accès des pauvres à une alimentation sûre, nutritive et saine et est un déterminant essentiel de la persistance de la faim, de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition. La faim et la sous-alimentation perpétuent l'extrême pauvreté, car elles réduisent la productivité du travail et obligent les familles à se concentrer sur la survie immédiate plutôt que sur des stratégies à plus long terme.

32. La faim affecte l'avenir des enfants en occasionnant des difficultés d'apprentissage, une mauvaise santé et des retards de croissance, qui peuvent entraîner une baisse de la productivité et des revenus tout au long de la vie. Les enfants des ménages les plus pauvres sont plus touchés par le retard de croissance³⁶, qui constitue un obstacle à la mobilité économique intergénérationnelle. Paradoxalement, alors même qu'ils nourrissent le monde, les travailleuses et travailleurs agricoles, qu'ils soient salariés ou indépendants, sont souvent parmi les plus pauvres et les plus exposés à l'insécurité alimentaire³⁷.

33. Après des décennies de déclin constant, la prévalence de la sous-alimentation est revenue en 2015 à un niveau légèrement inférieur à 11 % et un nombre croissant de personnes souffrent de la faim³⁸. La faim devrait continuer à augmenter en raison de la COVID-19 et du ralentissement économique qui en découle. L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) estime que dans l'hypothèse d'une réduction du taux de croissance du PIB comprise entre 2% et 10 % dans tous les pays, l'augmentation du nombre de personnes sous-alimentées dans les pays importateurs nets de produits alimentaires se situerait entre 14,4 et 80,3 millions, principalement dans les pays à faible revenu³⁹.

³⁴ OIT, *Global Evidence on Inequities in Rural Health Protection: New Data on Rural Deficits in Health Coverage for 174 Countries*, Extension of Social Security Series, n° 47, Xenia Scheil-Adlung, dir. (Genève, 2015).

³⁵ UNICEF et OMS, *Progress on Household Drinking Water, Sanitation and Hygiene 2000-2017: Special Focus on Inequalities*, New York, 2019.

³⁶ Ambar Narayan *et al.*, *Fair Progress? Economic Mobility across Generations around the World* (Washington, Banque mondiale, 2018).

³⁷ OIT, *Emploi et questions sociales dans le monde 2016 : transformer l'emploi pour en finir avec la pauvreté* (Genève, 2016), p. 15.

³⁸ FAO, OMS, UNICEF, FIDA et PAM, *L'état de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans le monde 2019 : Se prémunir contre les ralentissements et les fléchissements économiques* (Rome, 2019).

³⁹ FAO, « Récession économique mondiale liée à la covid-19 : la lutte contre la faim doit être au centre de la relance économique », note de synthèse, Rome, 24 avril 2020.

E. Inclusion de groupes en situation de vulnérabilité

34. Ce sont les femmes des zones rurales qui sont confrontées aux plus grandes inégalités et désavantages, notamment en matière d'éducation, d'accès aux soins de santé, de propriété et de contrôle des biens, de participation au travail et d'accès aux salaires, d'accès aux services et aux outils, ainsi que de participation à la prise de décision. La piètre qualité des services publics et des infrastructures rurales, ainsi que les normes sociales et culturelles discriminatoires, les empêchent de réaliser pleinement leur potentiel de transformation socioéconomique. La pandémie actuelle a également aggravé la violence à l'égard des femmes.

35. Le travail des femmes rurales est souvent non rémunéré, qu'elles travaillent à la maison, pour s'occuper sans rémunération des enfants et des personnes âgées, ou sur les terres. Leurs multiples contributions à l'économie ne sont souvent pas enregistrées. Pour éliminer la pauvreté rurale, il est essentiel de mener des politiques de réduction des inégalités de genre dans l'accès aux ressources productives, y compris le foncier, le crédit et d'autres actifs, et dans le travail domestique, en plus de faciliter l'accès à la santé et à l'éducation pour les filles rurales.

36. Les peuples autochtones concentrent 18,7 % des personnes extrêmement pauvres dans le monde, alors qu'ils constituent 9,3 % de la population mondiale. Au niveau mondial, dans les zones rurales, les populations autochtones sont deux fois plus susceptibles de se trouver dans une situation d'extrême pauvreté que le reste de la population⁴⁰. Partout dans le monde, ces populations sont souvent très défavorisées en raison des grandes inégalités qu'elles subissent en matière de développement de l'enfance et de la discrimination sociale, de la violence, des politiques d'assimilation menées dans les systèmes d'éducation et de santé, des barrières linguistiques ainsi que de la dépossession de leurs terres et du déni de leurs droits fonciers⁴¹.

37. Les travailleuses et travailleurs migrants des zones rurales, y compris les travailleurs saisonniers, et les réfugiés font partie des populations rurales les plus vulnérables et sont rarement pris en compte dans les statistiques et politiques nationales. Au niveau mondial, environ 11 % des travailleurs migrants sont employés dans l'agriculture⁴². De nombreux migrants, en particulier dans les zones rurales, travaillent dans le cadre d'arrangements informels ou occasionnels et sont vulnérables à l'exploitation, souvent sans accès aux soins de santé, à la protection sociale et à la sécurité des revenus.

F. Développement agricole et moyens de subsistance en milieu rural

38. Au niveau mondial, environ 76 % des travailleurs ruraux qui sont extrêmement pauvres et 60 % de ceux qui sont modérément pauvres travaillent dans l'agriculture⁴³. Clé de voûte des économies rurales, en particulier dans les pays à faible revenu, l'agriculture est le principal secteur économique permettant de réduire la pauvreté rurale. Toutefois, l'étendue de son rôle dépend des caractéristiques des pays et de

⁴⁰ OIT, *Application de la Convention n° 169 relative aux Peuples Indigènes et Tribaux : pour un avenir inclusif, durable et juste* (Genève, 2019).

⁴¹ *Leaving No One Behind: The Imperative of Inclusive Development – Report on the World Social Situation* (Rapport sur la situation sociale dans le monde) 2016 (publication des Nations Unies, numéro de vente : E.16.IV.1).

⁴² OIT, *Estimations mondiales de l'OIT concernant les travailleuses et les travailleurs migrants : gros plan sur les travailleuses et travailleurs domestiques migrants* (Genève, 2015).

⁴³ Castañeda *et al.*, « Who are the poor in the developing world? ».

leurs territoires⁴⁴, de sa capacité de création d'emplois pour les plus pauvres et de la capacité des pauvres à augmenter le rendement de leurs actifs, c'est-à-dire de la terre et du travail.

39. De nombreux pauvres des zones rurales dépendent du pastoralisme, des forêts ou de la pêche pour leur subsistance. Les moyens de subsistance pastoraux ont été mis à mal par des décennies de marginalisation de ces populations par rapport aux processus décisionnels en matière de politique et d'investissement, par la violence et les déplacements forcés, ainsi que par l'insécurité des droits fonciers et de l'accès à la propriété, même si le pastoralisme contribue à hauteur de 80 % du PIB agricole dans certains pays africains⁴⁵.

40. Les populations tributaires des forêts, dont beaucoup sont des peuples autochtones, vivent généralement dans des zones rurales reculées et difficiles d'accès, marquées par une faible densité de population, un faible niveau de développement des marchés et un accès insuffisant aux biens publics et aux services sociaux. Ils souffrent également de l'usurpation croissante de leurs terres. La FAO estime qu'environ 40 % des personnes vivant dans l'extrême pauvreté dans les zones rurales vivent dans des zones de forêt et de savane⁴⁶. En outre, sur les 120 millions de personnes qui pratiquent la pêche dans le monde, environ 90 % sont des petits pêcheurs et des travailleurs du secteur de la pêche⁴⁷. Ils sont exposés à des risques élevés et à de mauvaises conditions d'emploi, n'ayant souvent pas accès à la protection sociale ou à un soutien pendant la morte-saison.

41. Les pays qui dépendent d'un petit nombre de produits primaires agricoles destinés à l'exportation, avec des liens limités avec le reste de l'économie, ont tendance à moins investir dans le capital humain, ce qui limite les possibilités de transition des travailleurs ruraux des secteurs peu productifs vers les secteurs plus productifs. En outre, les politiques doivent s'attaquer aux défaillances du marché auxquelles sont confrontés les agriculteurs pauvres et qui limitent leur capacité de production, notamment l'accès aux services ruraux et agricoles, aux marchés, au crédit, aux assurances, aux routes, au réseau Internet et aux infrastructures.

42. Les chaînes de valeur agroalimentaires n'incluent pas nécessairement les pauvres. Elles peuvent permettre de créer des emplois rémunérés décents (par exemple dans le domaine de la transformation et du conditionnement de produits à forte intensité de main-d'œuvre, comme l'horticulture) ou de créer une demande pour la production ou les services des agriculteurs pauvres ; en revanche, il faut souvent prévoir des dispositions pour faciliter la participation des pauvres. Le soutien à la gestion des risques et le transfert d'actifs et de compétences aux producteurs pauvres sont souvent les grands absents du développement de la chaîne de valeur. L'innovation technologique apportée par cette dernière n'est pas toujours neutre ou suffisamment intensive en main-d'œuvre pour être inclusive⁴⁸. En outre, l'agriculture contractuelle tend à profiter aux agriculteurs non défavorisés qui ont la capacité de s'adapter aux exigences de qualité et de production.

⁴⁴ Stefan Dercon, « Rural poverty: old challenges in new contexts », *The World Bank Research Observer*, vol. 24, n° 1 (février 2009).

⁴⁵ Union internationale pour la conservation de la nature, « Nomadism benefits the economy, new study shows », 6 février 2007. Disponible à l'adresse suivante : www.iucn.org/content/nomadism-benefits-economy-new-study-shows.

⁴⁶ Ana Paula de la O Campos *et al.*, *Ending Extreme Poverty in Rural Areas: Sustaining Livelihoods to Leave No One Behind*, FAO, Rome, 2018.

⁴⁷ Banque mondiale, *Hidden Harvest: The Global Contribution of Capture Fisheries – Economic and Sector Work*, rapport n° 66469-GLB (2012).

⁴⁸ Dercon, « Rural poverty: old challenges in new contexts ».

G. Emploi décent et économie non agricole

43. Les pauvres des zones rurales des pays à revenu faible ou intermédiaire occupent souvent des emplois informels et peu productifs et n'ont qu'un accès limité au travail décent. Les processus de transformation économique ont laissé peu de place aux politiques et réglementations visant à favoriser le passage du travail informel au travail formel, entraînant un taux élevé d'emploi informel.

44. Les personnes vivant dans les zones rurales ont presque deux fois plus de chances d'occuper un emploi informel que les citadins. Le taux d'emploi informel dans l'agriculture est estimé à plus de 90 %⁴⁹. Les jeunes des zones rurales ont trois fois moins de chance que leurs homologues urbains d'avoir un emploi contractuel et 40 % plus de chances d'avoir un travail salarié occasionnel sans contrat⁵⁰. De nombreux travailleurs du secteur informel sont pauvres, mais pas assez pour avoir droit à l'aide sociale, lorsqu'elle existe.

45. Plus de 70 % des enfants astreints au travail dans le monde sont employés dans le secteur agricole, ce qui met en péril la santé, l'éducation et les perspectives économiques futures des enfants⁵¹. L'élimination du travail des enfants dans les zones rurales est compromise par le manque d'éducation de qualité, de programmes d'alimentation scolaire et de services publics, d'incitations à l'investissement dans le capital humain et de soutien financier aux ménages contraints par l'insuffisance de main-d'œuvre.

46. Les pauvres en milieu rural exercent également des activités non agricoles. Environ un travailleur rural extrêmement pauvre sur quatre et deux travailleurs ruraux modérément pauvres sur cinq travaillent en dehors du secteur agricole⁵². Les mesures de soutien à la création d'activités non agricoles dans les zones rurales, notamment par l'amélioration de l'accès aux marchés des zones urbaines, n'ont pas été suffisamment mises en avant dans les stratégies d'élimination de la pauvreté rurale. Une approche territoriale du développement des systèmes alimentaires, de la gestion des ressources naturelles, de l'environnement et du tourisme peut générer des sources d'emploi supplémentaires, notamment pour les femmes et les jeunes souffrant de la pauvreté.

H. Systèmes et mesures de protection sociale en milieu rural

47. La plupart des habitants des zones rurales n'ont que peu ou pas accès à la protection sociale⁵³, mécanisme essentiel pour réduire et prévenir la pauvreté en permettant aux ménages pauvres de gérer les risques, d'accroître leur résilience en temps de crise, d'investir dans la production agricole, de mieux s'intégrer dans l'économie et d'accéder plus facilement aux services.

48. Malgré les progrès accomplis en matière de protection sociale à l'échelle mondiale, les estimations antérieures à la pandémie de COVID-19 montrent que 44 %

⁴⁹ OIT, *Femmes et hommes dans l'économie informelle : un panorama statistique*, 3^e éd. (Genève, 2018).

⁵⁰ Ibid.

⁵¹ OIT, *Estimations mondiales du travail des enfants : résultats et tendances 2012-2016* (Genève, 2017).

⁵² Castañeda *et al.*, « Who are the poor in the developing world? ».

⁵³ OIT, « Étendre la protection sociale à l'économie rurale : travail décent dans l'économie rurale – note d'orientation des politiques », Genève, 2019.

seulement de la population mondiale bénéficie d'une forme au moins de protection⁵⁴ et que 29 % seulement a accès à un système de protection sociale complet⁵⁵. Dans les zones rurales, la couverture est limitée par des obstacles physiques particuliers, mais aussi par des difficultés d'ordre juridique, financier et administratif qui continuent de restreindre la portée des programmes et des services de protection⁵⁶.

49. Dans le contexte de la pandémie de COVID-19, les systèmes de protection sociale ont été massivement renforcés afin d'atténuer l'impact de la crise. Au 23 avril 2020, 195 pays avaient adopté un total de 1 024 mesures de protection sociale visant à lutter contre les répercussions de la pandémie⁵⁷. De nouvelles mesures d'assurance sociale ont été mises en place et les régimes existants ont été élargis, notamment pour offrir une protection aux travailleurs du secteur non structuré⁵⁸.

50. Malgré ces récents progrès, la plupart des régimes de protection sociale des pays en développement ne sont toujours pas inscrits dans la législation. Lorsqu'ils le sont, il s'agit principalement de prestations d'assurance sociale qui excluent souvent les travailleurs du secteur non structuré, notamment les ouvriers agricoles, les pêcheurs, les exploitants forestiers et les travailleurs occasionnels⁵⁹. Parmi les autres obstacles qui freinent l'extension de la protection sociale dans les zones rurales figurent la faible capacité contributive des travailleurs, l'inadéquation des systèmes de sécurité, leur incompatibilité avec le caractère saisonnier et la variabilité du travail agricole, et l'absence généralisée d'activités de sensibilisation et d'information concernant les systèmes de protection⁶⁰. Une protection sociale plus adéquate et mieux adaptée aux différents risques et à la nature des professions rurales est nécessaire dans ces zones⁶¹.

I. Inclusion financière

51. Compte tenu du manque d'accès au crédit ou à l'assurance, les pauvres des zones rurales entreprennent souvent des activités moins risquées mais moins rentables ou optent pour des stratégies d'adaptation négatives pouvant aboutir à une perte d'actifs ou à un sous-investissement dans le capital humain. Pour obtenir des liquidités et gérer les risques, les travailleurs pauvres contractent des emprunts auprès de sources informelles et se tournent vers des emplois occasionnels. Pour de nombreux ménages ruraux, la migration est également considérée comme une stratégie de subsistance permettant de gérer les risques et d'accéder à de meilleures conditions de vie⁶².

52. Les risques inhérents à l'agriculture sont exacerbés par les changements climatiques. En Afrique subsaharienne, la plupart des ménages agricoles qui font face à une mauvaise récolte ou à une perte importante de bétail supportent eux-mêmes

⁵⁴ Banque mondiale, base de données ASPIRE (Atlas of Social Protection Indicators of Resilience and Equity), disponible à l'adresse suivante : www.worldbank.org/en/data/datatopics/aspire (consultée en mars 2020).

⁵⁵ OIT, *Protection sociale universelle pour la dignité humaine, la justice sociale et le développement durable*, Genève, 2019.

⁵⁶ FAO, *La situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture : protection sociale et agriculture – briser le cercle vicieux de la pauvreté rurale*, Rome, 2015.

⁵⁷ Ugo Gentilini *et al.*, « Social protection and jobs responses to COVID-19: a real-time review of country measures », version 11, Banque mondiale, 12 juin 2020.

⁵⁸ Ibid.

⁵⁹ Andrew Mundalo Allieu et Ana Ocampo, *On the Path to Universal Coverage: Identifying and Lifting Barriers of Access to Social Protection for Rural Populations* (à paraître).

⁶⁰ Ibid.

⁶¹ Ibid.

⁶² Informations tirées d'un guide conjoint OIM-FAO sur l'intégration de la migration dans les plans, les politiques et les programmes de développement rural, élaboré dans le cadre d'un projet relatif à l'intégration de la migration dans la coopération internationale et le développement.

l'ensemble des risques financiers⁶³. L'assurance agricole demeure limitée et ne couvre que 19 % des petits producteurs des pays en développement⁶⁴, la couverture étant inférieure à 3 % en Afrique subsaharienne⁶⁵.

53. En sus des systèmes de protection sociale, les mécanismes d'inclusion financière peuvent également aider les personnes vivant dans la pauvreté à mieux gérer les risques. Toutefois, les populations urbaines ont davantage accès au financement que les populations rurales, qui possèdent rarement de compte bancaire et n'ont pas accès aux institutions financières ou aux services d'argent mobile⁶⁶ qui leur permettraient de bénéficier d'une protection sociale et de facilités de crédit. L'accès des femmes rurales aux services financiers est particulièrement limité⁶⁷.

J. Phénomènes météorologiques extrêmes et changements climatiques

54. Les phénomènes météorologiques extrêmes ont des répercussions disproportionnées sur les pauvres des zones rurales, qui sont pour la plupart tributaires d'activités agricoles dépendant des ressources naturelles et exigeant un climat favorable et prévisible. Ces phénomènes et d'autres chocs naturels ont également des effets sur la santé, l'accès à l'eau et la sécurité alimentaire et provoquent la perte de biens déjà modestes en occasionnant des dommages aux infrastructures et aux cheptels et en dégradant les ressources naturelles et les écosystèmes.

55. Les changements climatiques auront probablement des effets disproportionnés sur les pays les moins avancés, en particulier en Afrique subsaharienne. Ces changements sont source d'énormes difficultés pour les petits exploitants, les agriculteurs familiaux, les éleveurs et les populations tributaires des forêts⁶⁸ et ont également des répercussions sur les pêcheurs et les communautés de pêcheurs⁶⁹. En outre, les pauvres des zones rurales ont plus de mal à s'adapter aux changements climatiques, leur faible capacité d'investissement ne leur permettant pas de diversifier leurs activités ou de recourir à des techniques d'adaptation.

56. Les effets de synergie et les arbitrages⁷⁰ entre la lutte contre les changements climatiques et l'élimination de la pauvreté doivent être examinés plus avant. Les modifications en profondeur des systèmes agricoles et alimentaires demandées dans le cadre des initiatives mondiales de lutte contre les changements climatiques auront une incidence sur les moyens de subsistance des pauvres en milieu rural – notamment les populations autochtones, qui dépendent des systèmes agricoles et alimentaires –, ainsi que sur le prix des aliments qu'ils consomment.

⁶³ Asli Demirgüç-Kunt *et al.*, *The Global Findex Database 2017: Measuring Financial Inclusion and the Fintech Revolution*, Banque mondiale, Washington, 2018.

⁶⁴ ISF Advisors, « Protecting growing prosperity: agricultural insurance in the developing world », septembre 2018.

⁶⁵ Ibid.

⁶⁶ En 2017, 1,7 milliard d'adultes environ ne possédaient pas de compte bancaire (Asli Demirgüç-Kunt *et al.*, *The Global Findex Database 2017*).

⁶⁷ FAO, « Women's access to rural finance: challenges and opportunities », Rome, 2019.

⁶⁸ Anthony Charles, Daniela Kalikoski et Alison Macnaughton, *Addressing the Climate Change and Poverty Nexus: A Coordinated Approach in the Context of the 2030 Agenda and the Paris Agreement*, FAO, Rome, 2019.

⁶⁹ Ibid.

⁷⁰ Ibid.

K. Institutions rurales

57. Des institutions fortes aux niveaux national et territorial (secteurs public et privé, organisations de petits producteurs et société civile) sont fondamentales pour éliminer la pauvreté en milieu rural. Ces entités fournissent des services, permettent d'améliorer la gestion des ressources naturelles et l'accès à celles-ci, communiquent des informations, transmettent des connaissances, facilitent l'accès aux intrants et aux marchés (notamment grâce à l'agrégation) et favorisent la participation de différents groupes de population rurale à l'élaboration des politiques⁷¹.

58. Les institutions fortes – justes, démocratiques, transparentes, inclusives et efficaces – font trop souvent défaut là où elles sont le plus nécessaires. Les politiques et les investissements sont trop souvent imposés d'en haut et ne répondent pas aux besoins des populations sur le terrain. La participation effective des organisations locales et des communautés et populations rurales, en tant que titulaires de droits, est souvent entravée par la faiblesse des institutions locales et par les déséquilibres de pouvoir⁷². Les gouvernements et les partenaires de développement continuent de ne pas investir suffisamment dans le renforcement des capacités des organisations locales de choisir leur propre voie de développement et d'opérer elles-mêmes les transformations nécessaires.

59. Des efforts supplémentaires s'imposent pour renforcer les institutions sur le terrain. Des diagnostics stratégiques des problèmes à régler, des mécanismes efficaces permettant de demander des comptes aux décideurs politiques et des données et informations appropriées peuvent faciliter les efforts conjoints des parties prenantes et remédier au manque de cohérence et de coordination dans la mise en œuvre des politiques⁷³.

L. Financement de l'élimination de la pauvreté en milieu rural et cohérence des politiques

60. L'ampleur et l'urgence de l'action à entreprendre pour éliminer la pauvreté en milieu rural et contribuer ainsi à la mise en œuvre du Programme 2030 rendent impérative la mobilisation de ressources publiques nationales et internationales, de financements privés nationaux et internationaux et d'apports d'aide publique au développement. Le manque de ressources disponibles pour créer de nouvelles capacités de production, renforcer les capacités existantes et financer des projets permettant de répondre aux besoins particuliers des populations compromet souvent les efforts visant à éliminer la pauvreté en milieu rural.

61. Le déficit de financement dans l'éducation, la santé, l'agriculture, les infrastructures et l'accès au crédit demeure important. Or, ces domaines sont ceux qui ont le plus d'impact sur l'élimination de la pauvreté en milieu rural. Pour assurer un accès suffisant à l'enseignement préscolaire dans les pays à faible revenu et à revenu intermédiaire inférieur, il faudra investir 44 milliards de dollars par an d'ici à 2030⁷⁴. Pour satisfaire une demande de produits alimentaires qui devrait augmenter de 70 % d'ici à 2050, au moins 83 milliards de dollars d'investissements annuels seront

⁷¹ FAO, FIDA et Ministère français de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire, *Good Practices in Building Innovative Rural Institutions to Increase Food Security: Case Studies*, Rome, 2012.

⁷² Ibid.

⁷³ FAO, *New Directions for Inclusive Pluralistic Service Systems: Report of FAO Expert Consultation*, Rome, 2016.

⁷⁴ UNICEF, *Chaque enfant apprend : Stratégie de l'UNICEF en matière d'éducation 2019-2030*, New York, septembre 2019.

nécessaires⁷⁵. Les ressources disponibles pour financer l'adaptation aux changements climatiques et l'atténuation de leurs effets sont elles aussi insuffisantes.

62. La question de la soutenabilité de la dette continue également de poser problème, 33 pays environ parmi les moins avancés et les autres pays vulnérables étant surendettés ou exposés à un risque de surendettement grave⁷⁶, ce qui nuit à leur capacité d'investir dans des mesures leur permettant de réaliser les objectifs de développement durable. Les pays devraient également tirer parti de la coopération Nord-Sud, Sud-Sud et triangulaire pour générer de nouvelles sources de financement de la lutte contre la pauvreté et nouer des partenariats multipartites leur permettant d'accéder plus facilement au financement, aux connaissances et aux ressources et de faire en sorte que leurs interventions aient des effets plus importants et plus durables.

IV. Élimination de la pauvreté en milieu rural dans le contexte de la décennie d'action en faveur des objectifs de développement durable lancée par le Secrétaire général

63. La décennie d'action est l'occasion de veiller à ce que le Programme 2030 tienne sa promesse de ne laisser personne de côté et de guérir la planète. Son succès sera mesuré à l'aune de sa capacité d'améliorer les conditions de vie, notamment dans les zones rurales et isolées, et d'aboutir à la mise en place de mécanismes durables qui empêchent les populations de retomber dans la pauvreté.

64. Compte tenu des ravages sans précédent causés par la pandémie de COVID-19, le système des Nations Unies a établi d'urgence un cadre socioéconomique permettant de renforcer collectivement les mesures prises pour aider les pays et les sociétés membres à reconstruire en mieux et à bâtir un monde plus sain, plus juste, plus durable et plus résilient⁷⁷.

65. La lutte contre la pauvreté doit être un effort collectif. Il incombe au secteur public d'élaborer des politiques innovantes et inclusives assorties d'orientations et d'objectifs clairement définis et d'en coordonner la mise en œuvre, de mobiliser des ressources, de collaborer avec les parties prenantes, de travailler en partenariat avec tous les acteurs du développement, notamment ceux du secteur privé, de créer des marchés plus équitables et durables et de garantir le respect des droits humains.

66. Les mesures prises par les gouvernements, le système des Nations Unies, les partenaires de développement et les agents non étatiques devraient être mieux coordonnées et axées sur des politiques et des objectifs nationaux qui soient inclusifs et s'inscrivent dans une vision à long terme de la transformation, de la prospérité et de la durabilité. Si des mesures immédiates s'imposent, les résultats escomptés ne seront appréciables qu'à moyen et long terme. Des efforts et un appui cohérents et soutenus sont essentiels pour ne laisser personne de côté. Ensemble, les entités des Nations Unies doivent s'employer à recentrer leur action sur les zones rurales en reconnaissant le rôle que peuvent jouer les populations rurales et leurs organisations dans le développement durable.

⁷⁵ FAO, « Comment nourrir le monde en 2050 », Rome, 2009.

⁷⁶ Fonds monétaire international, liste des analyses de soutenabilité de la dette des pays à faible revenu répondant aux conditions requises pour bénéficier du Fonds fiduciaire pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance, disponible à l'adresse suivante : www.imf.org/external/Pubs/ft/dsa/DSAlist.pdf.

⁷⁷ ONU, *Cadre des Nations Unies pour la réponse socioéconomique immédiate à la COVID-19*, avril 2020.

67. Le secteur humanitaire devra s'efforcer, dans toute la mesure possible, d'améliorer les moyens de subsistance et de promouvoir la croissance locale en établissant un lien plus étroit entre, d'une part, les efforts de développement visant à renforcer les capacités nationales et, d'autre part, l'appui fourni à la création d'institutions locales, d'infrastructures, de microentreprises, de petites et moyennes entreprises et de coopératives rurales et celui apporté au renforcement des compétences et des capacités en matière de services essentiels. Pour ce faire, il importe de promouvoir et de renforcer les partenariats qui consolident le lien entre aide humanitaire, développement et paix.

68. La production et l'analyse de données pertinentes et de qualité sont essentielles pour mieux comprendre les particularités des zones rurales, notamment leurs caractéristiques agroécologiques et démographiques. À cet égard, l'innovation technologique dans les domaines de la production, de la compilation et de l'analyse de données sera essentielle.

69. L'élimination de la pauvreté est un défi de taille. Il importe d'en prendre conscience et de s'attaquer d'urgence aux causes profondes de ce fléau. Une croissance économique soutenue, partagée et équitable, qui commence généralement par l'agriculture, est fondamentale pour éliminer la pauvreté, en particulier lorsque cette croissance aboutit à la création de revenus et d'emplois, à l'autosuffisance et à l'augmentation de la productivité du travail des pauvres en milieu rural. La stratégie mise en œuvre par le Brésil est un bon exemple d'approche globale en la matière. Il s'agissait notamment de fournir un appui aux agriculteurs familiaux sous forme d'expansion du crédit, d'offrir une protection sociale aux travailleurs ruraux et aux agriculteurs familiaux et d'investir dans des infrastructures hydrauliques de base. La croissance de l'emploi dans le secteur structuré de l'économie et l'augmentation du salaire minimum réel se sont également révélés essentiels pour réduire la pauvreté⁷⁸.

70. Du fait de la crise sans précédent provoquée par la pandémie de COVID-19, l'action menée pour éliminer la pauvreté et combattre les inégalités se heurte à de nouveaux obstacles. La pandémie a mis en évidence les principaux points faibles des économies en matière d'inclusion, de résilience et de durabilité. À l'heure de la relance de leurs « moteurs de croissance », l'économie mondiale et les économies locales devront trouver un équilibre entre les mesures à « effet rapide » et les solutions à long terme, notamment un ensemble minimum d'investissements visant à faire en sorte que personne ne soit laissé de côté.

71. Si la pandémie a jeté une lumière crue sur la façon dont les inégalités façonnent les vulnérabilités et dont les crises aggravent ces inégalités, elle est également l'occasion pour les pays de repenser leur programme de développement rural pour le rendre plus durable et plus inclusif.

72. Le rétablissement de systèmes alimentaires durables et leur renforcement après la pandémie seront un moteur de croissance fondamental qui, s'il profite à tous, pourra aboutir à une croissance économique durable et contribuer à accélérer l'élimination de la pauvreté dans les zones rurales. Le processus d'urbanisation continuera de s'accompagner d'une demande de denrées alimentaires à forte valeur dans les différents pays ainsi que sur les marchés internationaux. La demande de produits biologiques et équitables devrait également se maintenir, et les consommateurs pourraient s'orienter vers des aliments plus locaux (et plus sûrs). Ces tendances sont autant de possibilités de parvenir à l'élimination de la pauvreté.

⁷⁸ Pedro H. G. Ferreira de Souza, *Poverty, Inequality and Social Policies in Brazil, 1995–2009*, document de travail n° 87, Centre international de politiques pour une croissance inclusive, Brasília, février 2012.

73. Dans le contexte de la Décennie des Nations Unies pour l'agriculture familiale (2019-2028), les secteurs public et privé devront s'attacher à renforcer les capacités et la participation des petits producteurs, des organisations de producteurs, des transformateurs et des distributeurs en ces temps difficiles. Au Kenya, le Gouvernement a créé un comité spécial chargé de renforcer la collaboration avec les coopératives agricoles aux fins de la mise en œuvre et du suivi des mesures d'atténuation des effets de la pandémie de COVID-19 et de promouvoir des solutions qui répondent aux besoins des agriculteurs.

74. L'appui technique fourni aux agriculteurs pauvres doit aller au-delà des simples transferts de technologie pour mettre l'accent sur l'amélioration de la productivité et de la rentabilité. Une approche globale et intégrée allant du soutien à la production jusqu'à l'appui aux entreprises et aux marchés devrait s'accompagner de changements d'orientation visant par exemple à mettre en place des systèmes de vulgarisation agricole offrant des services de qualité à une majorité d'agriculteurs, notamment dans le cadre de partenariats public-privé. Aux Philippines, par exemple, l'intégration des écoles de commerce agricole dans le système de services de vulgarisation et de conseil permet de favoriser les activités agricoles axées sur le marché et l'agriculture commerciale⁷⁹.

75. La fourniture de moyens matériels et de services visant à renforcer les compétences dans les domaines du commerce, du marketing et de la création d'entreprises devrait également figurer parmi les mesures prises pour développer la chaîne de valeur en ciblant particulièrement les femmes, les jeunes et les populations autochtones, qui ont souvent un accès plus limité à ces ressources. Les possibilités d'emploi dans la production, la transformation et la commercialisation de produits agricoles sont également importantes pour assurer l'inclusion des paysans sans terre ou des personnes les plus démunies dans le processus de développement. Les pauvres et les plus démunis bénéficieront également d'une baisse des prix alimentaires à mesure que la productivité et la compétitivité des entreprises augmenteront.

76. Des expériences réussies en matière d'établissement de chaînes de valeur inclusives et de création d'un marché territorial pour les produits agricoles des petits producteurs ont été menées dans des pays tels que le Brésil et l'Équateur, notamment grâce à l'utilisation de procédures de passation de marchés publics et de labels d'agriculture familiale⁸⁰. La demande de denrées alimentaires locales dans les écoles publiques, les hôpitaux et d'autres institutions publiques, ou dans le secteur du tourisme et les centres urbains, peut constituer un puissant moteur de réduction de la pauvreté.

77. La promotion de certaines cultures et chaînes de valeur peut avoir une incidence marquée sur l'élimination de la pauvreté et s'accompagner de bénéfices nutritionnels. Les petits producteurs peuvent offrir une sélection de produits plus variée et disposent d'un avantage comparatif sur le marché des produits à forte valeur ajoutée et à forte intensité de main-d'œuvre, notamment les fruits, les légumes et les cultures spécialisées⁸¹. Les populations rurales des zones isolées possèdent souvent une connaissance plus approfondie de produits locaux qui sont souvent négligés et sous-

⁷⁹ Déclaration de la FAO sur l'achèvement du projet TCP/PHI/3402 relatif au renforcement des capacités des petits agriculteurs en matière de création d'entreprises et d'accès aux marchés (document interne) ; Christine Cudis, « More farmers graduate from DAR-sponsored biz school », Philippine News Agency, 19 novembre 2019.

⁸⁰ Pedro Arias *et al.*, *Smallholder Integration in Changing Food Markets*, FAO, Rome, 2013.

⁸¹ André Devaux *et al.*, « Agricultural innovation and inclusive value-chain development: a review », *Journal of Agribusiness in Developing and Emerging Economies*, vol. 8, n° 1, mars 2018.

utilisés sur les marchés⁸². La promotion des produits spécialisés peut favoriser l'emploi dans d'autres secteurs, notamment le tourisme.

78. Les expériences réussies de certains pays en matière d'élimination de la pauvreté, notamment la Chine, la Thaïlande et le Viet Nam, montrent combien il importe d'investir dans le capital humain de façon équitable entre les différentes régions et populations afin d'inclure les pauvres et les très pauvres des zones rurales. L'accès universel à un enseignement et à des services de santé de qualité accroît le rendement de la terre et du travail, qui constituent souvent les principaux atouts des pauvres en milieu rural⁸³. Pour réduire les inégalités qui continuent de faire obstacle à un développement sans exclusion, il faudra garantir la sécurité du statut foncier et la reconnaissance des droits des populations autochtones et des femmes sur les terres et les autres ressources naturelles et, chaque fois que possible, fournir ou redistribuer des actifs essentiels tels que des terres et d'autres avoirs productifs.

79. Si de meilleures conditions de travail, facilitées par les technologies, peuvent attirer davantage de femmes et de jeunes ruraux vers le secteur agricole, les plus pauvres sont souvent désavantagés en ce qui concerne l'accès à de nouveaux emplois en raison d'un niveau d'éducation et de compétences inférieur. Les technologies peuvent également entraîner une baisse de la demande de main-d'œuvre, en particulier non qualifiée, ce qui peut faire obstacle à la réduction de la pauvreté si d'autres secteurs ne sont pas en mesure d'absorber le surplus de travailleurs.

80. Aujourd'hui comme à l'avenir, le secteur de la santé peut être une source majeure d'emplois dans les zones rurales, notamment pour les femmes, qui représentent 70 % du personnel de santé mondial⁸⁴. Le secteur devrait enregistrer une croissance sans précédent et créer 40 millions d'emplois dans le monde d'ici à 2030⁸⁵.

81. Pour toucher les populations les plus pauvres et les plus vulnérables, il faudra mettre en place des systèmes d'identification permettant aux pauvres des zones rurales d'exercer leurs droits fondamentaux et de bénéficier de politiques ciblées, notamment par leur inscription dans des registres de programmes sociaux. Les registres d'agriculteurs créés au Brésil, au Kenya, au Liban et aux Philippines facilitent l'accès des agriculteurs pauvres aux politiques ciblant les petits exploitants. Les registres sociaux peuvent également permettre d'identifier les groupes à risque ainsi que ceux qui ont besoin d'une protection et d'un soutien particuliers tout au long du cycle de vie.

82. L'élargissement des systèmes de protection sociale à la population rurale sera crucial pour éliminer l'extrême pauvreté dans les zones rurales. Outre qu'ils confèrent une protection sous forme de prestations en espèces ou en nature et d'investissements dans la formation du capital humain, ces systèmes aident les pauvres des zones rurales à gérer les risques et favorisent leur inclusion économique. Toutefois, ces mesures devraient être mises en œuvre dans l'optique d'étendre la couverture universelle et de renforcer les stratégies de protection sociale au niveau national. La Mongolie a accompli des progrès remarquables dans l'universalisation de la protection grâce à un système combinant assurance sociale, aide sociale et politiques actives du marché du travail.

83. L'aide sociale et la protection sociale contributive doivent bénéficier à tous, y compris aux habitants des zones isolées, et doivent être mieux adaptées à la nature et

⁸² Ibid.

⁸³ Javier E. Báez, Alan Fuchs et Carlos Rodríguez-Castelán, *Shaking Up Economic Progress: Aggregate Shocks in Latin America and the Caribbean*, Banque mondiale, Washington, 2017.

⁸⁴ Mathieu Boniol *et al.*, « Équité femmes-hommes parmi les personnels de santé : une analyse de 104 pays », document de travail n° 1, OMS, Genève, mars 2019.

⁸⁵ Ibid.

aux particularités des moyens de subsistance ruraux, notamment aux conditions de travail des pêcheurs, des populations tributaires des forêts, des éleveurs, des populations autochtones et des travailleurs migrants. S'agissant des régimes contributifs, il sera crucial d'adopter des mécanismes de financement mixtes. L'introduction de cotisations et de régimes subventionnés pour les travailleurs à revenu limité a montré que ces mécanismes augmentaient la participation, notamment aux régimes d'assurance agricole et d'assurance maladie⁸⁶.

84. Il est également urgent de faire en sorte que les systèmes de protection sociale tiennent compte des risques et soient résistants aux chocs, notamment en intégrant des systèmes d'alerte rapide permettant de réduire au minimum les effets des phénomènes climatiques et d'autres crises, telles que les pandémies et les catastrophes naturelles.

85. L'assurance agricole, que l'on trouve principalement dans les pays à revenu élevé, est maintenant disponible dans les pays en développement grâce à des partenariats public-privé qui combinent l'efficacité de l'assurance privée et un financement public ciblé. Les institutions à but non lucratif (organisations non gouvernementales, organisations de microfinancement et groupes d'agriculteurs) jouent un rôle de plus en plus important dans la fourniture de services d'assurance aux agriculteurs pauvres, souvent en partenariat avec des assureurs privés.

86. La numérisation des paiements agricoles peut être l'occasion pour un nombre croissant d'agriculteurs d'ouvrir un compte bancaire et de disposer d'un historique de crédit. Dans les pays en développement, environ 235 millions d'adultes qui ne possèdent pas de compte reçoivent des paiements agricoles en espèces⁸⁷. La numérisation, notamment par l'intermédiaire des téléphones portables, pourrait réduire d'un quart ou plus le nombre d'adultes sans compte bancaire dans des pays tels que le Mozambique, le Nigéria et le Viet Nam, d'environ un tiers au Burkina Faso et en Sierra Leone, et de moitié ou plus en Éthiopie.

87. Les politiques de lutte contre les changements climatiques devront appuyer les moyens de subsistance et les stratégies de gestion des risques des pauvres des zones rurales, en particulier si l'action climatique entraîne une réduction de la demande de main-d'œuvre, exige l'adoption de nouvelles pratiques agricoles aux fins de l'adaptation ou de l'atténuation, ou limite l'accès aux ressources naturelles. Toute stratégie globale d'adaptation aux changements climatiques et d'atténuation de leurs effets devra intégrer des mesures relatives à la protection sociale, au crédit, à l'assurance et au renforcement des compétences et des capacités afin de permettre aux intéressés d'adopter de nouvelles technologies ou de changer de profession.

88. L'inclusion économique va de pair avec l'inclusion sociale. Pour réduire la pauvreté, il est essentiel de prendre des mesures ciblées et d'élever au rang de priorité l'autonomisation des femmes et d'autres groupes en situation de vulnérabilité, notamment les populations autochtones, les migrants et les personnes handicapées. Le renforcement des capacités des organisations locales grâce à la création de plateformes et de mécanismes favorisant une communication efficace avec les gouvernements et d'autres acteurs peut permettre de remédier aux goulets d'étranglement et aux problèmes liés aux politiques. Des organisations locales plus fortes facilitent également la mise en œuvre des politiques nationales sur le terrain.

89. Pour éliminer la pauvreté et assurer une transition juste vers des économies respectueuses de l'environnement, il est indispensable que le processus de croissance durable s'accompagne d'activités à forte intensité de main-d'œuvre. Les perspectives

⁸⁶ Mundalo Allieu et Ocampo, *On the Path to Universal Coverage* (à paraître).

⁸⁷ Ibid.

d'emploi décent pour les pauvres des zones rurales doivent être prises en compte dans l'élaboration des politiques. Des pratiques telles que l'agriculture biologique et l'apport de valeur ajoutée au niveau local par la transformation peuvent offrir des possibilités de revenus aux populations pauvres. La protection sociale peut venir appuyer ces pratiques. Toutefois, certaines pratiques durables nécessitent une main-d'œuvre plus qualifiée, ce qui exige une action de la part des pouvoirs publics et un accès aux systèmes multiservices pertinents.

90. Les multiples contributions des femmes rurales à l'économie, notamment au bien-être des ménages et aux activités non rémunérées, doivent être reconnues de façon explicite. L'amélioration des infrastructures rurales et de la qualité des services – routes, eau, énergie, éducation, santé et soins – est une condition préalable à l'inclusion économique des femmes. En outre, l'accès aux ressources productives, telles que la terre, et le pouvoir de décision sur les ressources du ménage et de la communauté sont essentiels à la satisfaction des besoins et des aspirations des femmes.

V. Conclusions et recommandations

91. Dans le cadre de la décennie d'action, il est demandé aux gouvernements, à la société civile, au secteur privé et aux partenaires de développement d'intensifier leurs efforts pour réaliser les objectifs de développement durable. La pandémie de COVID-19 rend cet appel plus urgent encore tout en offrant des possibilités de changement systémique. Pour éliminer la pauvreté sous toutes ses formes, il importe de se concentrer davantage sur l'élimination de la pauvreté en milieu rural, qui exige des politiques multisectorielles permettant de remédier aux inégalités dans le cadre d'un programme de développement rural durable et sans exclusion. À cet égard, les États Membres souhaitent peut-être examiner les recommandations suivantes :

a) Renforcer l'action des pouvoirs publics aux niveaux national et local afin d'éliminer la pauvreté en milieu rural. Les pays devraient s'employer à promouvoir une transformation économique des zones rurales qui permette d'accroître la productivité tout en garantissant des emplois adaptés, tant sur le plan quantitatif que qualitatif, ainsi qu'une répartition équitable des revenus, des richesses et des ressources, l'accès à des services publics de qualité, un système de protection sociale fiable et des mesures de protection de l'environnement ;

b) Adopter une approche du développement rural reposant sur un système alimentaire durable, sain et qui profite à tous afin de promouvoir l'élimination de la pauvreté en milieu rural. Une telle stratégie devrait examiner les arbitrages entre promotion de la croissance économique et inclusion économique des pauvres tout en garantissant la sécurité alimentaire, la nutrition et la durabilité environnementale. Les politiques d'appui aux agriculteurs et aux petits producteurs pauvres au niveau territorial revêtent une importance capitale ;

c) S'employer à garantir un ensemble minimum d'investissements dans les zones rurales qui soient mieux adaptés aux besoins des populations rurales pauvres et extrêmement pauvres, qui soient axés sur l'accès aux infrastructures, aux services de base, aux routes rurales et aux télécommunications, et qui intègrent la planification de la préparation aux situations d'urgence. Les partenariats avec tous les acteurs du développement, notamment le secteur privé, les organisations locales, les associations de producteurs, les organisations de la société civile et les agences de développement nationales et internationales, sont

essentiels pour mobiliser des ressources et accroître la portée des investissements ;

d) Améliorer les possibilités d'emploi dans les zones rurales et mieux protéger les droits des travailleurs, notamment les travailleurs agricoles saisonniers, les migrants, les migrants de retour et les réfugiés. L'élaboration et la mise en œuvre d'un cadre de gouvernance efficace sur les migrations sont d'une importance capitale pour faciliter l'accès à un travail décent. Les gouvernements devraient faciliter l'accès aux actifs, aux ressources, à la formation et aux services nécessaires pour garantir des moyens de subsistance durables et permettre aux travailleurs ruraux d'accéder à des procédures de prévention et de règlement des différends ;

e) Redoubler d'efforts pour étendre la couverture sociale dans les zones rurales en supprimant les obstacles qui entravent l'accès aux systèmes de protection, en faisant en sorte que la législation soit appliquée aux populations rurales et en appuyant la participation des pauvres des zones rurales aux chaînes de production alimentaire. Cela implique notamment de faciliter la portabilité transfrontière des prestations sociales acquises. La protection sociale est essentielle pour préserver et renforcer les moyens de subsistance. Il importe donc de prendre des mesures pour protéger les revenus et éviter les stratégies d'adaptation négatives, et d'élaborer des politiques visant à promouvoir l'inclusion économique dans l'ensemble du système agroalimentaire et à toutes les étapes de la gestion des ressources naturelles ;

f) Reconnaître expressément les difficultés particulières que rencontrent les femmes rurales, en particulier autochtones, en matière de sécurité alimentaire et de nutrition et pour ce qui est de l'accès à la santé, à l'éducation, aux soins, aux ressources productives – y compris la terre, le financement et la technologie – ainsi qu'à des emplois décents, et remédier à ces difficultés ;

g) Protéger les systèmes de subsistance et les connaissances spécialisées des populations autochtones et traditionnelles, notamment les éleveurs. Ces populations devraient être consultées, par l'intermédiaire de leurs propres institutions, avant l'adoption et l'application de mesures législatives ou administratives pouvant avoir des répercussions sur leur vie ou leurs moyens de subsistance, afin d'obtenir leur consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause⁸⁸.

⁸⁸ Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones.